

informé. Je dis que je commence à m'inquiéter, monsieur l'Orateur.

M. Moreau: Vous faites des insinuations.

M. Gundlock: Aucune insinuation. Je commence à m'inquiéter à ce propos, et si quelqu'un veut bien rectifier mes dires, je serai heureux de céder la parole et qu'on fasse consigner les faits au compte rendu.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, je rappelle le Règlement. L'honorable député de Kootenay-Est (M. Byrne) vient de dire, de son siège, que l'honorable député ment. Les remarques antérieures de l'honorable député de York-Humber (M. Cowan) contredisent les propos actuels de l'honorable député de Kootenay-Est. Les députés de ce côté-ci de la Chambre lui en sauraient gré si l'honorable député voulait se lever et faire consigner au compte rendu les remarques qu'il vient de prononcer de son siège.

M. Winkler: Bravo!

M. Byrne: Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. MacInnis), pour lui, j'aurais laissé entendre que l'honorable député de Lethbridge (M. Gundlock) mentait. Je n'ai pas employé ce terme, et je n'ai jamais eu recours à un mot semblable à la Chambre. L'honorable député se sentait perdu ou inquiet—je ne sais quel mot il a employé—en se demandant si la question avait été discutée dans les réunions secrètes; je ne puis dire ce qui s'est produit au cabinet, car la chose ne relève pas de ma compétence, mais je puis certainement lui dire que cette affaire a plusieurs fois été discutée en réunion fermée.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'accepte les explications de l'honorable député; il n'a donc pas dit que son honorable collègue mentait. Toutefois, si l'honorable député veut participer au débat, je lui saurais gré de bien vouloir se lever préalablement, afin qu'il puisse être compris par les députés de ce côté-ci. Tandis que je suis debout, je le prierai aussi de se demander s'il affirme que l'honorable député de York-Humber est un menteur?

M. Byrne: Ma foi, la chose ne me trouble pas outre mesure. J'ai fait une déclaration exacte. Si les vues exprimées diffèrent de celles d'autres députés, c'est un point qu'il faut établir.

M. Olson: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Depuis quelques minutes, l'honorable député de Kootenay-Est (M. Byrne) en-

freint clairement le Règlement. Le commentaire 143 de Beauchesne stipule:

Pendant qu'un député a la parole à la Chambre, personne n'a le droit de l'interrompre par une question, pas plus que par une offre ou une demande d'explication.

Durant les quelques dernières minutes, l'honorable député de Kootenay-Est a cherché à interrompre l'honorable député de Lethbridge (M. Gundlock) en lui posant des questions, en donnant des explications et ainsi de suite. En vertu du Règlement et du commentaire que je viens de citer, aucun député n'a le droit d'agir ainsi, sauf après avoir obtenu le consentement du député qui a la parole. Le commentaire se poursuit ainsi:

Le député peut parfois tolérer ces interruptions, par courtoisie, mais l'opinant a toute latitude pour consentir ou non à une explication immédiate.

L'honorable député de Lethbridge a offert à l'honorable député de Kootenay-Est de lui céder la parole—si ce dernier voulait prononcer un discours sur certains points que l'honorable député de Lethbridge avait soulevés. J'ai bien remarqué que le député de Kootenay-Est n'a pas accepté cette offre. J'estime donc qu'il devrait se conformer à cet article du Règlement et permettre au député de Lethbridge de prononcer son discours sans être interrompu, car il en a le droit.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre! Je crois que le député de Medicine-Hat a raison d'invoquer le Règlement. Un des articles du Règlement prévoit qu'un député a le droit de parler sans être interrompu. Je devrais signaler peut-être au député de Lethbridge que s'il a été interrompu par des députés d'en face, c'est sans doute parce qu'il a exhorté ou invité quelqu'un à prononcer un discours en lui offrant de lui céder la parole. Si le député cédait effectivement la parole, je doute qu'il puisse ensuite poursuivre son discours.

Ce député voudrait peut-être continuer maintenant.

M. Gundlock: Je vous remercie beaucoup, monsieur l'Orateur, et j'espère que vous comprendrez que, s'il m'arrive d'enfreindre le Règlement, c'est que je ne suis député que depuis peu. Permettez-moi de vous féliciter de votre patience. Je vais m'efforcer de m'en tenir à votre décision. Ce que j'ai dit, je l'ai dit en toute sincérité et dans l'espoir que,